



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tarifs réduits

Question écrite n° 57521

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les réductions de tarifs des transports accordées aux familles nombreuses. Les familles ayant simultanément au moins trois enfants de moins de dix-huit ans bénéficient d'une réduction de 50 % sur les tarifs des transports d'Ile-de-France et de la RATP. Dès lors que ces familles ne comprennent plus que deux enfants de moins de dix-huit ans, elles perdent cette réduction et paient le plein tarif. Ainsi, à un moment où les enfants restent davantage à la charge de leurs parents et dans le cadre d'une politique de limitation de l'utilisation de la voiture au profit des transports en commun (forte mortalité des jeunes adultes en voiture, lutte contre la pollution atmosphérique..), il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de maintenir le taux de réduction de 50 % sur les tarifs des transports d'Ile-de-France et de la RATP à chacun des membres de ces familles jusqu'aux dix-huit ans du dernier enfant.

Texte de la réponse

Il n'est pas prévu, pour l'instant, de modifier les règles présidant aux réductions accordées aux familles nombreuses en Ile-de-France car, dans le domaine des tarifications sociales, priorité est donnée aux parties les plus fragiles de la population avec, notamment, la mise en place du chèque Mobilité destiné aux demandeurs d'emploi et titulaires du revenu minimum d'insertion. Toutefois, une réponse a été apportée aux préoccupations de l'honorable parlementaire par la création de la carte Imagine'R qui permet aux jeunes collégiens, lycéens et étudiants de bénéficier de tarifs extrêmement avantageux sur les réseaux de transport en commun d'Ile-de-France. Son prix d'achat peut être encore réduit par des aides complémentaires variables selon les départements qui en définissent les conditions. La carte Imagine'R permet de se déplacer dans les zones choisies pendant la semaine et dans toute l'Ile-de-France les fins de semaine, les jours fériés et pendant les petites vacances. Elle a été vendue à plus de 45 000 exemplaires dans les Hauts-de-Seine. Une telle tarification devrait bénéficier aux familles qui ne remplissent plus les conditions leur permettant de bénéficier de la carte « familles nombreuses ».

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57521

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 745

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6209